

Compte rendu conseil municipal du 15 novembre 2019

Opérations financières :

I. Décisions modificatives : Pour terminer l'année 2019, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

- Budget principal : + 5 000 € en fonctionnement et + 2 300 € en investissement
- Budget eau : + 1 500 € en investissement
- Budget lotissement : + 1500 € en investissement
-

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de crédits supplémentaires mais simplement des modifications de comptes à comptes.

II. Reste à réaliser 2019 : après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire jusqu'à adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

Participation employeur maintien de salaire :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal, qu'actuellement les agents de la collectivité ne bénéficient pas d'une participation financière de la collectivité pour la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée, à compter du 01/01/2020

Subvention voyage scolaire Collège de Bracieux :

Le collège Hubert Fillay organise un voyage scolaire de 3 jours au musée d'archéologie de Thésée pour étudier la période Galloise et Gallo-romaine. Celui-ci demande une participation financière à la commune pour financier son projet, il précise que deux enfants scolarisés dans cet établissement sont domiciliés à Montrieux en Sologne. Après délibération, à l'unanimité, le conseil décide de verser une subvention de 80€ par enfant.

Augmentation tarif gîte de groupe :

Monsieur le Maire informe son conseil que suite à la visite des gîtes de France, le gîte communal a reçu un épi supplémentaire le classant à 3 épis. Suite à ce reclassement le conseil municipal, à l'unanimité, décide augmenter les tarifs à compter du 01/01/2020 :

<u>Gîte de groupe</u>	Eté*	Hiver**
Semaine	950 €	1 100 €
Week-end	900 €	1 000 €
Semaine + week-end	1500 €	1 600 €
1 Nuit ou nuit supplémentaire	300 €	350 €
Forfait nettoyage	250 €	250 €
Option chauffage (si en dehors de la période	100 €	-

* du 01 mai au 30 septembre

** du 01 octobre au 31 avril

Tarif Noël et jour de l'an

2 nuits 1 400 € 4 nuits 1 700 € 7 nuits 1 900 €

- Précise que les conditions générales du contrat de location restent inchangées, que tous les contrats de location signés avant le 01/01/2020, bénéficieront de l'ancien tarif.
- Demande à Monsieur le Maire de modifier les tarifs sur les contrats de location, et précise que le gîte à une capacité de 23 couchages au maximum.

Subvention VNC foot :

Monsieur le maire présente la demande de subvention faite par le club de foot le VNC. Après concertation, le conseil municipal reporte cette demande au prochain conseil municipal. Il souhaite avoir quelques éclaircissements sur le fonctionnement du club et des compléments d'information sur la liste des joueurs domiciliés sur la commune.

Taxe d'aménagement : Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme: construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager.

La taxe d'aménagement a été instituée sur la commune en 2012 par délibération n°2011-47, fixant le taux à 1 %. Le conseil municipal a décidé de maintenir ce taux.

Eclairage public : l'extension Rue Edouard Payen a été opérationnelle très rapidement contrairement à la Rue des compagnons dont la procédure administrative a été plus que laborieuse. Après de nombreuses relances et avec l'aide de notre interlocuteur privilégié de chez Enédis, nous vous informons qu'enfin la mise en service a été réalisée le 18 novembre. Comme nous vous l'avions annoncé il y a quelques mois, l'éclairage public va être coupé la nuit de 23h00 à 5h00.

Travaux d'investissement :

- 1- **Salle derrière le restaurant :** depuis l'aménagement de la salle de réunion du gîte en salon, il avait été décidé d'aménager la salle derrière le restaurant en une petite salle de réunion qui sera à la disposition des élus, de l'école et des associations. Elle sera également mise en location pour les particuliers. A ce jour aucun tarif n'a encore été décidé.

Le coût de ces travaux sont estimés à 16 900 €, la création d'un toilette et un coin kitchenette sont prévus. Monsieur le maire rappelle qu'une subvention de 3488 € a été accordée par la préfecture.

- 2- **Salle des fêtes : aménagement d'un vrai point de chauffe**

Le point faible de la salle des fêtes est le coin chauffe qui est très restreint et peu opérationnel. Le conseil envisage d'aménager l'ancienne salle informatique en salle de chauffe en créant deux ouvertures côté bar. L'aménagement d'une plonge avec un lave-vaisselle professionnel et l'installation d'une chambre froide. Le coût estimé des travaux est de 22 000 € TTC, sans la réhabilitation de la terrasse dont le coût est estimé à 6 500 € TTC.

Après discussion et avis partagé, le conseil décide de prioriser la salle de réunion derrière le restaurant puisqu'une subvention est déjà accordée. Il demande que des demandes de subventions soient faites pour le dossier de la salle des fêtes.

Questions diverses

Finances : un premier état a été fait sur le budget 2019 qui semble à ce jour au-dessus des prévisions. Le président de la commission reste prudent et demande que la commission des finances se réunisse le vendredi 13 décembre pour réaliser une analyse plus approfondie de cette année 2019.

Adressage : Ce dossier représente beaucoup d'attention, après le travail de terrain réalisé par la commission des chemins et certains élus, puis la saisie des cartes par M AZEMARD et M JULIEN. Nous avons pu transmettre le premier projet de numérotation de toutes les habitations au service de l'observatoire 41 (service du conseil départemental) afin d'avoir leur avis. Un retour nous a été adressé dernièrement, nous faisant remarquer quelques anomalies et modifications à apporter.

Une fois ce travail terminé nous aborderons la phase de validation, puis la phase rédaction des actes et pour finir la mise en place de la nouvelle signalétique.

Ecole : Le premier conseil d'école s'est déroulé le 8 novembre, il a été évoqué la baisse des effectifs du RPI depuis plusieurs années. Les prévisions des futures rentrées ont été transmises à l'éducation nationale. Le conseil municipal se mobilisera pour le maintien des classes....

Pêche : La saison de la pêche comptabilise une recette de 995 €, aucune dépense n'a été réalisée sur ce poste. Il est décidé de faire un empoissonnement de 50 kg de gardons pour la prochaine saison. Nous remercions la disponibilité, et la rigueur du régisseur, ainsi que le bar des étangs.

Voirie : De nouveaux devis ont été demandés pour la réfection des chemins communaux qui se sont dégradés. Malheureusement la commune ne peut engager de telles dépenses. Le chemin des Rottas a été réparé, le conseil recherche toujours des solutions et des moyens de financement.

Fissures maisons : Vous avez été nombreux à nous interpellier au sujet des fissures sur vos maisons d'habitation. J'ai le regret de vous informer que la commune n'a pas été retenue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2018. Des courriers ont été envoyés à différents ministères, à nos ministres de proximité afin de demander une révision. Nous avons reçu plusieurs réponses nous informant la réception de notre demande et qu'elle a été transmise au ministre compétent....
Nous vous informons qu'une nouvelle demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été faite pour la sécheresse 2019. Nous vous avertirons de l'évolution de cette nouvelle demande.

Arbres aux abords de l'étang : un diagnostic et un devis vont être demandés pour élagage de certains peupliers situés devant l'étang communal.

Inscription listes électorales : Nous vous rappelons que les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale seulement s'ils ont réalisé le recensement militaire en mairie. Pour tous nouveaux habitants la démarche doit être volontaire. Le secrétariat est à votre disposition pour tout renseignement.

Vœux du maire : la date des vœux du maire est fixée le samedi 4 janvier 2020 à 18h00 à la salle des fêtes. A l'issue des vœux nous pourrons échanger ensemble autour d'un verre de l'amitié.

Informations communales : Certaines personnes nous avaient part de leur souhait de recevoir les informations communales, malheureusement suite à un problème informatique tous les contacts ont été perdus. Toutes les personnes qui souhaitent de nouveau recevoir ces informations, merci de nous en faire la demande par mail à l'adresse suivante mairie.montrieux@wanadoo.fr

